

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 18 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le dix huit juin, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le onze juin deux mille quinze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine JANODET - maire.

ETAIENT PRESENTS : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

CHAZOTTES Jean-François - BARRÉ Stéphanie - BENAINI Hind - KERMANI Hamide - BESNIET Nathalie - PERRIER Pascal - BEN CHEIKH Imène - RADJOUH Farid - HERLIN Marilyne - FAROUZ Paul - GIRARD Alain - ATLAN Thierry - MARCONI Jacqueline.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

DE BARROS Christian - BESSAMI Dahmane - STOUVENEL Pierre - KUCINSKI Monique - BONNISSEAU Geneviève - DAUTRY Josiane - AVILES CORONA Maribel VERA Malikat - BRISSEPOT Christian - BAUM Frank-Eric - BOURGEOIS Patrick - JOURDE Eddy - EL AMRANI Sana - ASSOGBAVI Line - CIMINO Marianne - CROS Lionel - MESSACI Brahim - Marco PISANU - REYNAUD Denis.

ETAIENT REPRESENTES

Karine BETTAYEB représentée par Alain GIRARD

Azhour BOUARNI représentée par Brahim MESSACI

Marco PISANU représenté par Marianne CIMINO (de 21h30 à la fin de séance)

Denis REYNAUD représenté par Line ASSOGBAVI (de 21h30 à la fin de séance)

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Christian BRISSEPOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir cette fonction. Il l'a acceptée.

Christophe JOSEPH, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, a été désigné adjoint à titre d'auxiliaire.

La séance est ouverte à 20h40.

2 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Une modification est faite en page 32 à propos de l'intervention de Monsieur Brahim MESSACI : « La politique de logements que mène la Ville dans le cadre de son PLH. ».

Adopté à l'unanimité

3 - Compte rendu des décisions prises par la Maire en vertu de la délégation de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales donnée par le Conseil municipal par délibération du 17 avril 2014 en application de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Plusieurs questions sont posées sur les décisions par différents conseillers municipaux :

Monsieur Marco PISANU sur les décisions 201, 208, 219 et 237. Monsieur Lyonel CROS sur la décision 218.

4 - Communications de la Municipalité.

Depuis le dernier Conseil municipal du 21 mai, la vie de la commune a été notamment marquée par de nombreux événements festifs qui ont connu un grand succès, Madame la Maire pense tout particulièrement à :

- La fête et le carnaval des quartiers Aviateurs et Navigateurs le mercredi 27 mai « Les Arts'Viateurs ».
- La Fête des voisins le 29 mai.
- La nouvelle formule d'Orly en fête, les 6 et 7 juin, dans le Parc Méliès et dans les rues du centre ancien. Madame la Maire pense se faire le porte-parole des très nombreuses familles présentes, pendant ces 2 jours, en exprimant leur bonheur pour la qualité des spectacles présentés pour la première édition de ce Festival.
- Enfin, à la journée d'hier mercredi, où il a été successivement inauguré, de manière festive, avec Valophis, le nouveau square Hélène Boucher, puis le nouveau square Charles de Foucauld. A cette occasion et profitant de sa présence, Madame la Maire a insisté auprès de Monsieur le Préfet pour que la ville connaisse rapidement les montants des engagements de l'Etat, pour les quartiers prioritaires, dans le cadre de l'ANRU 2.

Pour tous ces moments de fêtes et de rencontres, Madame la Maire souhaite remercier tous les orlysiens, toutes les associations mais aussi tous les personnels de la ville qui ont permis par leur investissement la réussite de ces manifestations. Ils contribuent ainsi à faire d'Orly une ville où il fait bon vivre. Les Conseils de quartiers contribuent, eux aussi, à la qualité de vie de la ville. C'est ainsi qu'Alain GIRARD a réuni, le 28 mai, le Conseil de quartiers Est et que Thierry ATLAN a réuni le Conseil de quartiers Centre.

Madame la Maire souhaite maintenant passer la parole à Madame Imène BEN CHEIKH pour qu'elle communique à l'assemblée municipale quelques informations sur les TAP, les Temps d'activités périscolaires, 10 mois après leurs mises en place.

A cette occasion, les services de la commune ont réalisé l'exposition « Temps d'enfant : Temps d'activités ! » actuellement installée dans le hall du Centre administratif.

Madame Imène BEN CHEIKH en profitera pour parler de la nouvelle organisation de la remise du dictionnaire à tous les enfants d'Orly qui, à la fin de leur scolarité, dans le premier degré, vont rentrer en sixième en septembre. Cette cérémonie, nouvelle formule, a lieu samedi 20 juin à 9h30 dans les salons de la mairie :

« Bonsoir à tous,

Un questionnaire a été distribué aux familles, où il y a eu 45% de réponses en retour, ce qui est un très bon taux de participation.

Pour rappel, le taux de participation aux TAP est de 65% en maternelle et 70% en élémentaire.

67% des retours proviennent d'élémentaire et 33% de maternelle.

85% des retours ont participé aux TAP.

78% se disent satisfaits ou très satisfaits des TAP.

Et 78% d'entre eux ont eu connaissance des activités pratiquées par leur enfant, je vous rappelle qu'il y avait 4 thématiques abordées, on avait demandé un avis, un retour de satisfaction sur les activités :

- sur les activités ludiques : 85 % de satisfaction,
- sur les activités culturelles : 81 % de satisfaction,
- sur l'activité sport : 88 % de satisfaction,
- et sur l'activité science : 78 % de satisfaction

On s'aperçoit d'un plébiscite de l'activité sportive et d'une satisfaction plus que convenable sur toutes les activités.

Concernant les autres prestations d'activités périscolaires :

- la restauration scolaire : plus de 77 % de satisfaction,
- l'étude : à plus de 88 % de satisfaction,
- les accueils du matin et du soir : 95 % de satisfaction,
- les accueils du mercredi : 94 % de satisfaction.

Ce qui fait au global, sur les activités périscolaires, 86 % de satisfaction des Orlysiens.

Les Orlysiens sont satisfaits voire très satisfaits des temps périscolaires proposés par la ville.

L'exposition a été magnifique et se termine demain vendredi.

Comme l'a expliqué Madame la Maire cette année les dictionnaires seront remis en mairie en présence des élus, des enseignants, des directeurs, et des familles. Il leur sera remis un Larousse illustré et 1 dictionnaire d'anglais. »

Pour les évènements à venir :

Jeudi 25 juin

Le Conseil de quartier Ouest se réunira sous la présidence de Jacqueline MARCONI.

Mardi 30 juin à 20h

Pour mémoire, Madame la Maire rappelle la réunion publique organisée par Paris Métropole, dans les salons de la mairie, sur le thème « La Métropole des habitants : Métropole mondiale et solidaire ».

Autre date : Madame la Maire prend beaucoup d'avance pour informer le Conseil municipal que Bastien COLIN, agent communal, animateur jeunesse au Forum Andrée Chédid, est qualifié pour la finale du Championnat du Monde de Boxe française.

Madame la Maire indique que ce jeune Orlyzien pourra être soutenu, le samedi 3 octobre à La Roche-sur-Yon en Vendée.

Enfin, le Guichet Familles est en activité depuis 10 jours. A partir du 1^{er} septembre il s'élargira avec l'ouverture du Portail familles sur le site de la ville. Comme tout nouveau service, il faut le temps de le faire connaître aux Orlysiens. Madame la Maire remercie par avance ceux qui contribueront à faire passer l'information pour que les Orlysiens viennent s'inscrire pour la rentrée 2015, pendant l'été.

Un dernier mot pour souhaiter aux collègues de culture musulmane de bonnes fêtes en ce début de mois du Ramadan.

Et enfin, Madame la Maire rappelle la séance prochaine du Conseil municipal, avant les congés d'été, le jeudi 9 juillet.

Madame la Maire a fait voter les modifications intervenues sur le rapport de présentation n°6 suite aux propositions du Comptable public. *Modifications votées à l'unanimité du Conseil municipal.*

Madame la Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour.

5 - Garantie d'emprunt au profit de l'association d'Aide d'Urgence du Val de Marne (AUVM) pour la construction de 34 logements destinés aux personnes en rupture d'hébergement dans le cadre de la réhabilitation de la Ferme Marais à Orly.

Marco PISANU demande un vote à bulletin secret sur ce rapport. Madame la Maire met aux voix cette demande qui est rejetée :

- 4 voix pour le vote à bulletin secret du groupe Une nouvelle ère pour Orly,
- 3 abstentions (dont 1 pouvoir) du groupe Agir pour Orly,
- 28 voix contre (dont 1 pouvoir).

Rapport adopté à la majorité (7 voix contre : 3 (dont 1 pouvoir) du groupe Agir pour Orly et 4 du groupe Une nouvelle ère pour Orly, Pascal PERRIER ne prend pas part au vote).

Denis REYNAUD quitte la séance et donne pouvoir à Line ASSOGBAVI.

Marco PISANU quitte la séance et donne pouvoir à Marianne CIMINO.

6 - Clôture de régies de recettes et création d'une régie de recettes centralisée.

Adopté à la majorité (3 abstentions dont 1 pouvoir du groupe Agir pour Orly).

7 - Adoption du Compte administratif et du Compte de gestion du Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) de la Ville d'Orly – Exercice 2014.

Madame Stéphanie BARRE présente les grandes lignes du compte administratif 2014 du CMPP.

Pour le débat et le vote, Madame la Maire confie la présidence à Monsieur Jean-François CHAZOTTES. Il est ensuite procédé au vote :

Adopté à la majorité (7 abstentions : 3 (dont 1 pouvoir) du groupe Agir pour Orly et 4 (dont 2 pouvoirs) du groupe Une nouvelle ère pour Orly. Madame la Maire ne prend pas part au vote.

8 - Demande de subvention, auprès de différents organismes, relative aux travaux d'accessibilité au Centre culturel Aragon-Triolet.

Adopté à l'unanimité.

9 - Approbation de la convention tripartite entre les villes de Choisy-le-Roi, Thiais et Orly concernant le financement du service d'aide médicale initiale (SAMI).

Adopté à l'unanimité.

10 - Approbation du plan communal de sauvegarde.

Adopté à l'unanimité.

11 - Convention d'occupation et d'usages pour la gestion d'un jardin partagé collectif sur Orly.

Adopté à l'unanimité.

12 - Convention de partenariat entre la Ville d'Orly et ICF la Sablière sur la concertation locative pour l'aménagement du cœur d'îlot de la résidence Pierre Sémard.

Adopté à l'unanimité.

13 - Cession par la Ville à la société AMORINO de la parcelle cadastrée section F, numéro 85, située rue des Chaudronniers.

Adopté à la majorité (3 abstentions dont 1 pouvoir du groupe Agir pour Orly).

14 - Contrat local de sécurité (stratégie territoriale de la prévention de la délinquance).

Adopté à l'unanimité.

Questions diverses

Des questions sont posées par Brahim MESSACI au nom du groupe Agir pour Orly :

Question 1 : Le 15 avril dernier, le Comité des Oeuvres Sociales (COS) de la mairie d'Orly était victime d'un cambriolage. Pourriez-vous nous indiquer, Madame la Maire, les conditions dans lesquelles ce cambriolage a eu lieu, d'une part, la nature des biens dérobés et l'estimation du préjudice subit (en euros) d'autre part, ainsi que les conséquences que cela a pu avoir pour les agents, notamment en termes de distribution des chèques vacances ? Pourquoi la ville a-t-elle dénoncé, sans accompagnement, le contrat d'assurances du COS, qui était, et ce, jusqu'à 2 à 3 mois avant l'incident, pris en charge par la commune ? Accompagnement qui aurait évité au COS de grever un budget déjà en baisse. Pourquoi enfin, 2 mois après l'intrusion, la vitre du bureau n'est toujours pas réparée ?

Madame la Maire apporte la réponse suivante : « Le Comité des œuvres sociales de la Mairie d'Orly est une association loi 1901 distincte de la collectivité. Hébergée dans les locaux de la ville elle a l'obligation de procéder à son assurance comme tout utilisateur de locaux. Cette obligation a été notifiée conformément aux obligations légales en ce domaine. Conformément à la règle de libre administration du COS par un conseil d'administration élu, je vous invite donc à vous rapprocher des membres de ce comité pour toutes informations complémentaires sur les préjudices et informations sur l'enquête en cours. Par ailleurs après constat des forces de police, les locaux ont été mis en sécurité par les services techniques ».

Question 2 : Une plainte pour violence a été déposée contre le Directeur des affaires générales par un agent de surveillance de la voie publique (un ASVP), placé sous la responsabilité de ce directeur, il y a environ 3 semaines. Il semblerait que cette plainte soit intervenue après que de sérieuses difficultés liées au travail des ASVP aient été exprimées par ces derniers. Pouvez-vous nous dire Madame la Maire, en quoi la ville est impliquée et quelles suites vous avez donné à cette affaire ?

Madame la Maire apporte la réponse suivante : « Comme vous le précisez dans votre courrier une procédure nominative a été engagée par un agent à l'encontre d'un autre agent de la collectivité. En l'état de l'enquête qui ne relève pas de la collectivité aucun recours hiérarchique n'ayant été instruit auprès de la direction des ressources humaines, nous ne pouvons à ce stade infirmer ou confirmer des faits qui relèvent d'une enquête de police en cours.

Toutefois une enquête administrative interne a été immédiatement demandée et devrait pouvoir s'engager au retour d'un des deux agents concerné actuellement en arrêt maladie. Concernant l'organisation du service ASVP, le planning et les missions ont fait l'objet d'une présentation en CTP et aux agents conformément aux droits et obligations professionnels de la filière ».

Question 3 : Pouvez-vous nous informer quant au niveau d'avancement du dossier relatif au centre intergénérationnel. Où en est-on de la procédure intenté contre le maître d'œuvre ? Qu'elles sont les perspectives de reprise et de fin de travaux pour ce bâtiment ?

Madame la Maire apporte la réponse suivante : « Suite à la confirmation de la solidité par expertise judiciaire de la partie centre intergénérationnel et des conditions techniques de reprise du chantier, les modalités opérationnelles font l'objet d'un marché négocié avec la maîtrise d'œuvre et l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui détermineront l'état des lieux, les éléments de reprise et la durée prévisionnelle des travaux. La maîtrise d'œuvre et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage doivent tenir dans les deux prochains mois une réunion avec l'ensemble des entreprises afin de déterminer le nombre de lots restants repris ou devant faire l'objet d'une nouvelle mise en concurrence. Suite à des négociations engagées avec la CAF, les financements ont été prorogés pour une période de 2 ans évitant par la même la perte d'une subvention de 752 751 euros. L'objectif visé est une livraison définitive de l'équipement pour la rentrée 2016 ».

La séance est levée à 23H30.

Le secrétaire de séance

Christian BRISSEPOT



La Maire d'Orly

Christine JANODET

